

<b>v. 2025</b>	<b>INTITULE</b>
<b>ADR</b>	
<i>Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</i>	

<b>OBJECTIFS</b>
<p>Connaitre les exigences réglementaires en matières de marchandises dangereuses Comprendre quels sont les éléments à mettre en place dans son organisation pour se conformer.</p>

<b>Public</b>	Personnes en charge de signer les bons de prise en charge des déchets.
<b>Nombre de participants</b>	Maximum 10 personnes
<b>Pré-requis</b>	-
<b>Docs. De contractualisation</b>	Convention de formation, fiche de présence, Attestation de formation, Evaluation à chaud, certificat de réalisation...
<b>Validation</b>	Un contrôle théorique sous forme de questionnaire
<b>Support</b>	Support transmis par mail
<b>Matériel et logistique</b>	Visioconférence : lien d'accès envoyé en amont Présentiel : salle avec vidéo projection à Onet le château ou dans l'entreprise
<b>Modalités d'accès /accessibilité</b>	Délai d'accès à la formation selon l'agenda de la formatrice maximum 3 mois. Si situation de handicap ou situation à prendre en compte, nous consulter
<b>Durée</b>	0,5 Journée) de 3,5 heures (horaires à déterminer : 8H30-12H00 et 13H30-17H00)
<b>Animateur</b>	Patricia. Consultante Santé et sécurité. Conseillère transport de marchandises dangereuses
<b>Coût</b>	<b>450 € + frais de déplacement selon le site de l'entreprise</b> <i>Organisme de formation exonéré de TVA sur les formations</i>

## CONTENU

### Contexte réglementaire

### Les différents modes de transport en ADR

### Responsabilités et obligations des différents intervenants

### Classification et identification des marchandises dangereuses

### La sûreté

#### Expédier des marchandises dangereuses :

- Choix du transporteur
- Informations à transmettre sur le document de transport/ Bordereau de suivi de déchets

#### Emballer des marchandises dangereuses

- Emballage agréé à utiliser
- Etiquetage à apposer

#### Charger /décharger des marchandises dangereuses

- Règles de chargement/déchargement
- Contrôles à effectuer par le responsable de l'établissement où s'effectue le chargement

#### Les exemptions en ADR : Quantité exceptée / Quantité limitée / Transport selon le chapitre 1.1.3.6

### Les procédures d'urgence

